

Le dossier d'adhésion est à **rendre avec votre cotisation** et tous les documents ci-joints complétés ainsi **qu'une copie de pièce d'identité**.

La charte du club à lire et à signer par le joueur et/ou le parent

- 1) La demande de licence.
 - Remplissez vos coordonnées, Nom, Prénom date et lieu de naissance, **téléphone** et **adresse mail** sur laquelle nous vous enverrons les informations tout au long de la saison. (Surveillez vos indésirables)
 - -Faire remplir le médecin dans la partie certificat médical.
- -Cocher la partie assurance. **Attention** pour ceux qui travaillent en cas d'arrêt de travail **vous ne touchez aucune indemnité journalière**.
- 3) Le dossier équipement à renseigner taille et initiale. Des vêtements de toute taille sont disponibles à l'essai. (Aucun échange ultérieurement).
 - 4) Les autorisations parentales. (Pour les mineurs)
 - 5) Fiche renseignement et Fiche disponibilités.

Permanence assurée tous les jours au club jusqu'au 15 juillet puis consulter le site du club. https://www.asnc60.com

Possibilité de paiement espèces, chèques vacances, coupons sport, plusieurs chèques, mais paiement total à la signature de la licence.

Jusqu'au 13 juillet 120€

Après le 13 juillet 130€



Je souhaite adhérer à l'ASNC, je respecte ses valeurs

PLAISIR - RESPECT - ENGAGEMENT - TOLERANCE - SOLIDARITE

Je suis joueur:

JE JOUE POUR L'EQUIPE, POUR LE CLUB

Je préviens en cas d'absence, Je respecte les décisions de l'entraineur, de l'arbitre Je paie l'amende des cartons évitables

Signature du joueur :

Je suis parent:

J'encourage les joueurs, c'est mon rôle,
Je ne m'occupe pas du jeu, c'est le rôle de l'éducateur,
Je respecte les choix de l'éducateur, de l'arbitre,

Signature d'un parent :



JOUEUR / DIRIGEANT

internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2020-2

		LFIII
2021		
emplir	intégralement	
e photo d'id	entité et un certificat médical	

N° d'affiliation du club :

1011 00 000	En cas de première de	emande, fournir une photo d'identité et un certificat médical				
NOM: Sexe: M ☐ / F ☐ PRÉNOM: Nationalité: Nationalité: Né(e) le: / Ville de naissance: Adresse (1): CP: Ville: Pays de résidence: Email (1): Téléphones: fixe mobile (1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse postale et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.	Dans tous les autres cas (ex : première demande de licence), vous devez fournir le certificat médical ci-dessout,					
CATÉGORIE(S) Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) : Dirigeant Joueur Libre Joueur Futsal Joueur Entreprise Joueur Loisir	CERTIFICAT MEDICAL Je soussigné, Dr Pour les joueurs : - ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique du football	Date de l'examen : /				
DERNIER CLUB QUITTÉ Saison : Nom du club :	- en compétition, - en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (2). Pour les dirigeants :	(1) Signature et cachet (1)(3)				
ASSURANCES Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso ou ici https://fff.fr/e/ass/6800.pdf , par ma Ligue régionale et mon club :	 ne présente aucune contre-indication apparente à l'arbitrage occasionnel. (1) Obligatoire. (2) Rayer en cas de non aptitude. (3) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée). 					
 des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût, de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer, de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous): Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moimême les formalités d'adhésion auprès de l'assureur. OU BIEN Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées. 	Pour un licencié MINEUR Le représentant légal autorise le bénéficiaire de demande à prendre une licence au sein de ce clul les conditions énumérées dans le présent doct (notamment celles relatives aux assurances) ainsi création d'un espace personnel. Le représentant légal certifie que les inform	b dans ument sont exactes. Que la Demandeur: Signature				
OFFRES COMMERCIALES Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi, par la FFF Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF	figurant sur le présent document ainsi que les fournies sont exactes. Représentant légal du demandeur : Nom, prénom :	Représentant du CLUB Je certifie que les informations figurant sur le présen document ainsi que les pièces fournies sont exactes e				
COORDONNÉES Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites interpret de la EFF. des ligras en des Districts Si your pa le soubaites pass caches este case.	5-5	Nom, prénom :Signature :				



NOTICE D'ASSURANCE LIGUE DES HAUTS DE FRANCE (saison sportive 2020 / 2021) (document non contractuel)

MUTUELLE DES SPORTIFS (MDS) - 2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 Pour tous renseignements, contactez : 舍: 01 53 04 86 19 (舍 en cas d'accident : 01 53 04 86 20) / 温 : 01 53 04 86 87 / 🖼 : contact@grpmds.com

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. //// Des notices d'information détaillées sont téléchargeables sur le https:///fthf.fff.fr ///// Ce document n'engage pas la responsabilité de MDS CONSEIL, MAIF, MUTUELLE DES SPORTIFS et LIGUE DES HAUTS DE FRANCE au-delà des limites des contrats visés ci-après. site Internet de la Ligue des Hauts de France http

ASSURES: • Pour l'ensemble des garanties: Les licenciés à titre amateur de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous. Les pratiquants occasionnels non licenciés. • Au seul titre de l'assurance Responsabilité Civile: Les

membres de la famille des licenciés et les invités participant aux activités extra sportives à caractère privé et exercées à titre récréatif visées ci-dessous. Les parents ou personnes civilement responsables du fait de licenciés mineurs.

ACTIVITES GARANTIES (sous réserve que ces activités soient organisées par la Ligue, ses districts, clubs, associations ou groupements affiliés): • Activités sportives des assurés pratiquant le football, le futsal. • Activités physiques et sportives nécessaires à l'entraînement et à la préparation physique. • Activités des licenciés non pratiquants, notamment des dirigeants, en rapport avec l'objet de la Ligue. • Stages avec ou sans hébergement réservés aux seuls licenciés. • Manifestations festives à caractère privé telles que fêtes, bals, kermesses, repas, sorties (à l'exclusion : des conséquences de l'utilisation de véhicule terrestre à moteur, des manifestations organisées à des fins commerciales / des manifestations organisées au profit d'une autre association ou de toute personne morale ou physique, sauf dans le cadre du Téléthon ou autres actions humanitaires). • Déplacements nécessités par les activités visées ci-avant.

<u>TERRITORIALITE</u>: • Garanties acquises : • Sans limitation de durée, en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer (Guadeloupe Martinique, Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Nouvelle Calédonie, Guyane, Polynésie Française), en Andorre et à Monaco. • Dès lors que la durée totale du voyage ou du séjour n'excède pas un an, dans tous les autres pays du monde ou territoires, no tamment dans les pays de l'Union européenne. Cotisation assurance : 2,90 € TTC par licencié (dont 2,23 € TTC au titre des garanties Individuelle Accident)

1 / RESPONSABILITE CIVILE (extrait du contrat n° 4029192P, souscrit par la MDS pour le compte de la Ligue des Hauts de France de Football auprès de la MAIF)

MAIF (Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – CS 9000 – 79038 Niort cedex 9 - Entreprise régie par le Code des assurances //// Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75016 PARIS (SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 144 🗧 - SIRET 434 560 199 00029- APE 6622Z - N° immatriculation ORIAS : 07 001 479 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assura

- 1. EXCLUSIONS : Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. Amendes, astreintes, clauses pénales. Sinistres consécutifs à l'état alcoolique de l'assuré. Les dommages y compris le vol, acusés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. • Pratique des sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 10 mètres, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes. • Dommages causés par tous engins ou véhicules ferroviaires, aériens, spatiaux, maritimes, fluviaux. • Activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale. • Atteintes à l'environnement non accidentelles.
- 2. MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES: Les garanties sont accordées dans la limite des sommes stipulées au « tableau des limites de garanties et de franchise » ci-dessous DEFENSE: 300 000 €

RC DOMMAGES CORPORELS: 20 000 000 € par sinistre RC DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS: 10 000 000 € par sinistre

RECOURS / PROTECTION JURIDIQUE : Sans limitation de somme (Seuil d'intervention en recours judiciaire : 200 €)

2 / INDIVIDUELLE ACCIDENT (extrait de l'Accord collectif n° 980A21 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs - MDS)

- (2/4 rue Louis David 75782 PARIS Cedex 16 -Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirène sous le n° 422 801 910
- 1. ACCIDENT: Toute atteinte corporelle décelable non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et toute mort subite ne résultant pas d'un état pathologique antérieur.
- 2. GARANTIES : (la M.D.S. arrête ses remboursements à la date de consolidation de l'état de santé de l'assuré)

INVALIDITE PERMANENTE ACCIDENT DE SPORT (trajet exclu)	1 000 000 € (capital réductible en fonction du taux d'invalidité, versé en totalité si celui-ci est supérieur à 65%) (*) Avant la consolidation, lorsqu'il constaté par expertise médicale que suite à l'accident le blessé court le risque d'une invalidité fonctionnelle prévisible supérieure ou égale à 66%, la MDS lui verse un capital forfaitaire immédiat de 100 000 € (celui-ci restant acquis en cas de rémission, si le blessé n'atteint pas à la consolidation le taux de 66%) A la consolidation et si le taux d'invalidité atteint ou excède 66%, il est versé le solde du capital revenant au blessé, soit la différence entre le capital de 1 000 000 € et le forfait immédiat de 100 000 € précédemment réglé. (*) En cas d'invalidité inférieure à 66%, capital versé sur la base de 92 000 € (réductible en fonction du taux d'IPP, dans les conditions prévues au contrat et rappelées sur la notice d'information téléchargeable sur le site de la Ligue)
INVALIDITE PERMANENTE ACCIDENT AUTRE QUE DE SPORT	92 000 € pour 100% d'invalidité (capital réductible en fonction du taux d'invalidité, dans les conditions prévues au contrat et rappelées sur la notice d'information téléchargeable sur le site de la Ligue) (franchise relative 4%)
DECES	25.000 € ///// (+ 15% par enfant à charge)

Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de prothèses dentaires	500 € /dent	Appareil et matériels divers (cannes,	500€
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Appareil orthodontique	700€	béquilles, fauteuils roulants,)	
		Bris de lunettes ou de lentilles	500 €	Prothèses auditives	500€

BONUS SANTE 2 000 € par accident

Au-delà des prestations de base définies ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un BONUS SANTE disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce Bonus Santé pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes :

• Dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux • Prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale • Lunettes et lentilles • Prothèses dentaires • En cas d'hospitalisation : majoration pour chambre particulière dans la limite des frais réels (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) / si le blessé est mineur, coût d'hébergement d'un parent accompagnant facturés par l'hôpital et des frais de trajet • Frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles • Frais d'ostéopathie prescrits et pratiqués par un médecin praticien. • Et d'une façon générale tous frais de santé prescrits par un médecin praticien

Frais de 1er transport + transport aux soins prescrits	Frais réels	Frais de remise à niveau scolaire	40 €/heure de soutien (maximum : 2.800 €) / franchise 15 jours
Frais de reconversion professionnelle	7 630 €	Redoublement de l'année d'études	7 630 €
Indemnité Hospitalisation « Arbitres »	20 €/jour	Indemnités Journalières Arbitres	20 €/j. (maxi 3 ans) / franchise 3 jours (sans franchise si hospitalisation)

EXCLUSIONS: Pratique professionnelle de toutes activités sportives Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide nts qui résultent de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense • Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré

> En cas de désaccord sur l'application des garanties de la M.D.S., l'assuré peut présenter sa réclamation au Service Réclamations de la M.D.S. : Mutuelle des Sportifs - Service Réclamations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 ■ 01.53.04.86.10 - ■ Reclamations@grpm

3 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT (extrait du contrat n° 4029192P souscrit auprès de la MAIF)

MAIF ASSISTANCE est joignable 7j/7, 24h/24 /// Au 05 49 34 88 27 (appel gratuit depuis un poste fixe), si vous êtes en France. / Au +33 5 49 34 88 27, si vous êtes à l'étranger

ASSISTANCE AUX PERSONNES				
Transport sanitaire	Frais réels			
Attente sur place d'un accompagnant	80 €/nuit, maximum 15 nuits			
Voyage aller et retour d'un proche (si l'assuré hospitalisé plus de 7 jours)	80 €/nuit, maximum 15 nuits			
Prolongation de séjour pour raison médicale	80 €/nuit, maximum 15 nuits			
Poursuite du voyage (état ne nécessitant pas un retour au domicile)	Prise en charge des frais de transport pour poursuivre le voyage interrompu, dans la limite des frais qui auraient été engagés pour le retour au domicile			
Frais médicaux et d'hospitalisation / Assurés domiciliés en France	Prise en charge sous forme d'avance et en complément du régime de prévoyance, des frais engagés sur place (4.000 € en France et 80.000 € à l'étranger)			
Frais médicaux et d'hospitalisation / Assurés domiciliés hors de France	Prise en charge en complément du régime de prévoyance (ou à défaut de couverture sociale), des frais engagés sur place (France : 30.000 € / Etranger : 80.000 €			
Recherche et expédition de médicaments et de prothèses	Recherche sur place (ou expédition) des médicaments indispensables, le coût de ceux-ci restant à la charge de l'assuré			
Frais de recherches et de secours	Dans la limite de 30 000 €			
	ASSISTANCE EN CAS DE DECES			
Décès de l'assuré en déplacement	Prise en charge du transport du corps jusqu'au lieu d'obsèques ou d'inhumation (y compris frais de cercueil)			
Déplacement d'un proche	80 €/nuit, maximum 15 nuits			
Retour anticipé	Transport jusqu'au lieu d'inhumation ou d'obsèques			
	ASSISTANCE AUX PERSONNES VALIDES			
Retour des autres bénéficiaires	Frais réels			
Accompagnement d'un handicapé ou d'un enfant de moins de 15 ans	Voyage aller-retour d'un proche ou d'un accompagnant habilité			
Attente sur place de la réparation du véhicule	80 €/nuit, maximum 15 nuits			
Retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche	Titre de transport			
Retour en cas d'indisponibilité du véhicule	Prise en charge du retour au domicile			
Sinistre majeur concernant la résidence	Prise en charge du retour au domicile			

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT LIGUE DES HAUTS DE FRANCE (limite d'âge d'adhésion : 75 ans)

Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription téléchargeable sur le site Internet de la Ligue et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) n choisie. Les garanties prennent effet le len

Exemples d'options (cocher l'option choisie)		Décès	Invalidité	lJ (à compter du 46me jour, pendant au plus 1095 jours) (3)	Cotisation annuelle Joueur, Educateur Fédéral, Animateur, Moniteur & Entraîneur	Cotisation annuelle Arbitres, Dirigeants non pratiquants
(1) Formule réservée aux mineurs âgés de	N° 1		30 500 € (1)		3 € TTC	
moins de 12 ans	N° 2	15 250 € (2)	30 500 € (2)		5€TTC	5 € TTC
(2) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 65 ans (3) Dans la limite de la perte réelle de revenus	N° 3	45 750 €	91 500 €		14 € TTC	14 € TTC
	N° 4	45 750 €	91 500 €	22 € / Jour	56 € TTC	23 € TTC
	N° 5	76 250 €	152 500 €	39 € / Jour	81 € TTC	43 € TTC
	N° 6			31 € / Jour	51 € TTC	17 € TTC





20202021



- N	•	$\overline{}$	n	л	_
n	w	.,	n	/1	•
	•	v		,,	

	,				
PR	Ε	N	0	N	۱:

En donnant la Cotisation, rendre ce coupon complété.

Année de Naissance	Catégorie	Initiale Sweat Maillot Offert	,	ontant Avant 15 juillet	Montant Après le 15 juillet
			1	120€	130€
Taille		Taille		Taille	
Veste		Pantalon		Maillot	

Possible d'essayer l'ensemble des équipements au stade de Noailles. Taille : 6 ans (116cm) / 8 ans (128 cm) / 8-10 ans (140 cm) / 10-12 ans (152 cm) / 14 ans (164 cm) / S / M / L / XL / 2XL / 3XL

Le paiement de la cotisation est à régler uniquement au bureau du club (facilité de paiement).

Pack équipement : Tenue obligatoire pour le match du week-end



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Mr MmeTELTELTEL
Responsable légal de
AUTORISATION MEDICALE
Autorise
Le responsable majeur de l'équipe à donner en mon nom, lieu et place, toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical local, dans le cas où mon enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aigue à évolution rapide lors des activités proposées par l'ASNC tout au long de la saison.
Nom de votre médecin traitant :
En cas d'hospitalisation, c'est l'hôpital le plus proche qui sera choisi, sauf indication contraire de votre part que vous nous signalez ici
Si allergies ou problèmes de santé important : merci de le signaler sur ce document.
AUTORISATION TRANSPORT
Dans le cas où je n'accompagne pas mon enfant,
Autorise son transport par un autre parent.
Dans ce cas je rencontre le parent qui transporte mon enfant.
AUTORISATION DROIT A L'IMAGE
Autorise
L'ASNC à utiliser dans le cadre de ses activités, des photos de mon enfant (site internet, presse, publications
Ale,
Signature des représentants légaux.

Fiche Renseignements (joueurs mineurs)

Nom / Prénom (des parents)			
Profession			
Fiche Disponibilité Accomp	agnen	<u>nent</u>	
Je peux accompagner l'équipe à chaque déplaceme	ent: 🗆	oui 🗆	non
Je peux accompagner occasionnellement l'équipe :		oui 🗆	non
Je ne pourrais jamais accompagner (entourer si c'e	st le cas)	
Dans ce cas je suis au rendez- vous pour le départ emmène mon enfant ou j'ai vu cela antérieureme	=		ois qu
Fiche Disponibilité Activi	ités du	Club	
Je peux aider occasionnellement le club :			
-servir le café d'accueil avant les matchs -servir le gouter des enfants -aider lors des matchs ou plateaux -aider aux manifestations du club	□ oui □ oui □ oui □ oui	□ non	
Je souhaite prendre une licence dirigeant :	□ oui	□ non	
Je suis intéressé par les formations éducateurs : (Prise en charge du club)	oui 🗆	non	
Je suis intéressé par les formations arbitres : □ oui (Prise en charge du club)	□ no	n	